

Extrait du Paroisses d'Erquy et de Pléneuf

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article912>

# Permis de construire

- Patrimoine - Maison Paroissiale - Erquy -



Date de mise en ligne : dimanche 22 mai 2016

---

**Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés**

---

### Projet d'extension et de réaménagement de la maison paroissiale

Vous n'avez pas été sans remarquer ce panneau qui est affiché depuis un mois sur le portail du presbytère d'Erquy :

[[http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder\\_document&arg=480&cle=b63374a4141074ff5b5aa304f242699970501d88&file=jpg%2Fpermis\\_maison\\_paroissiale\\_1\\_rev.jpg](http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=480&cle=b63374a4141074ff5b5aa304f242699970501d88&file=jpg%2Fpermis_maison_paroissiale_1_rev.jpg)]

[[http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder\\_document&arg=481&cle=8be8893b8f1d3c95ad48337c83a1a10493126acb&file=jpg%2Fpermis\\_maison\\_paroissiale\\_2\\_rev.jpg](http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=481&cle=8be8893b8f1d3c95ad48337c83a1a10493126acb&file=jpg%2Fpermis_maison_paroissiale_2_rev.jpg)]

La demande de permis de construire de la nouvelle maison paroissiale a reçu un avis favorable le 22 avril dernier.

L'équipe de pilotage des travaux s'est réunie autour du responsable diocésain de l'immobilier, pour valider le dossier technique et établir la liste des entreprises qui seront consultées pour la réalisation du projet, en privilégiant les entreprises locales et notamment celles qui offrent des publicités dans nos guides paroissiaux.

Les travaux devraient pouvoir démarrer en septembre : auparavant, il faudra déménager mobilier et archives qui seront stockés provisoirement dans l'ancienne maison des religieuses, sente du paradis.

La paroisse a déjà reçu quelques dons conséquents pour la rénovation de la maison paroissiale.

**Vous pouvez y participer, vous aussi, en sachant que vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts sur votre don et éventuellement sur l'I.S.F pour ceux qui y sont assujettis.**

Pierre Péron